Règlement 1er tournoi double Neung sur Beuvron

**Article 1** : le règlement présent vient en complément du règlement général des compétitions de la FFBAD.

La participation au tournoi implique l’acceptation de ce règlement.

**Article 2**  **inscription**: tout participant doit être licencié à la date du tirage au sort, le jeudi 5 janvier 2017

Les inscriptions sont à retourner par mail à [tournoiablse@gmail.com](mailto:tournoiablse@gmail.com) ou par courrier postal accompagné du règlement par chèque de 12€ a l’ordre de ABLSE :

SEGART Cyril

17 chemin des roberdières

41210 La Marolle en Sologne

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou sur Badiste.fr.

Les places seront attribué en se référent à la date de réception du mail ou cachet de la poste.

Dans le cas d’une inscription par mail le paiement sera effectué sur place lors du pointage.

Toutes inscriptions se doit d’être réglé, si un joueur convoqué ne se présente pas, le règlement devra être soldé (sauf cas extrême justifié et validé par le JA).

Un joueur peut s’inscrire avec X sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 3 catégories tableaux et séries : la compétition est ouverte a tous licencié FFBAD catégorie senior et vétéran dans les séries D8-D9 / P-NC en double homme, double femme et double mixte. Les joueurs doivent rester dans leur série.

Les organisateurs feront en sorte de respecter, si possible, les catégories présente (les matchs senior/veterant4 seront évité)

Un seul tableau sera autorisé.

Les joueurs juniors se sentant capable de jouer en senior seront accepté

Article 4 déroulement de la compétition: la compétition commencera par des matchs de poule, si possible, de 4 ou 5 avec 2 sortants.

Ensuite tableau éliminatoire avec petite final pour les 3eme et 4eme places

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les séries et catégories dans le but de favoriser la structure rechercher (poules de 4 ou 5 avec 2 sortants)

**Article 5 le lieu** : la rencontre se fera au gymnase de Neung sur Beuvron :

17 rue du stade Camille Saute

41210 Neung sur Beuvron

Celui-ci comprend 5 terrains de double, vestiaire, douche, sanitaire,…

Sur place présence d’un cordeur, équipementier, buvette, restauration et parking

**Article 6 les volants** : les volant seront à fournir par les participants de manière équitable.

Pour les catégories P/NC il s’accorder avant le début du match si plume ou plastique.

Les volants de référence seront vendus sur place en cas de litige, RSL grade 3 pour les plumes et YONEX MAVIS 300 pour les plastiques.

**Article 7 forfait** : en cas de forfait avant tirage au sort, jeudi 5 janvier 2017, aucune indemnité ne sera demandée.

En cas de forfait après tirage au sort sans raison valable justifié, les frais d’inscriptions ne seront pas remboursé (en cas de paiement sur place un chèque devra être envoyé)

En cas de forfait pour raison médicale, un certificat médical sera demandé, aucune indemnité ne sera demandée.

En cas de forfait d’un joueur celui-ci sera, dans la mesure du possible, remplacer par un joueur sans partenaire pour ne pas pénaliser le ou la binôme (celui-ci peut aussi proposer un nouveau partenaire en contactant le responsable de la compétition)

**Article 8 convocation** : les joueurs devront être présent 45min avant l’heure de la convocation en cas d’avance sur le planning.

Tout retard sera sanctionné par le JA celons les règle de la FFBAD.

A l’appel de son nom le joueur dispose de 3 min pour s’échauffer et tester les volants.